



Les dossiers pédagogiques de l'académie de Nantes

Conseil école-collège et continuité du parcours de l'élève



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Sept. 2015

Préambule

Même si le travail de liaison entre les premier et second degrés a toujours fait l'objet, dans l'académie de Nantes, d'une attention particulière, force est de reconnaître que la mise en œuvre n'est pas sans difficulté.

Le Vade-mecum "Conseil école-collège" paru en septembre 2014 a constitué une première réponse pour aider les inspecteurs du 1^{er} degré et les chefs d'établissement à donner corps à cette nouvelle instance. Le document avait pour objectif de rappeler le cadre institutionnel, d'explicitier les trois dimensions de la mise en œuvre : définir, rendre opérationnel et mobiliser puis de proposer quelques pistes concrètes pour impulser le travail commun des équipes.

L'opérationnalisation du programme d'actions et la mobilisation des équipes restent complexes. C'est la raison pour laquelle a été constitué un groupe recherche action formation. Ce groupe a rassemblé les co-pilotes d'une dizaine de réseaux pédagogiques premier-second degrés qui ont pris appui sur leur propre expérience pour formaliser quelques leviers, points d'appui et pistes concrètes de nature à renforcer l'efficacité du CEC.

Les membres du groupe ont considéré comme essentiel de commencer leur réflexion par une formalisation des valeurs auxquelles doivent se référer les programmes d'action des CEC.

Par ailleurs, ont été tout particulièrement questionnés au sein de fiches thématiques :

- La culture commune à conforter entre les premier et second degrés.
- Le pilotage de l'instance.
- Les modalités de mobilisation.

La recherche conduite s'inscrit dans la dynamique de la mise en œuvre des nouveaux cycles, plus particulièrement celle du cycle de consolidation qui doit faire l'objet d'une attention soutenue dans le cadre de la réforme du collège.

Ces fiches synthétisent un certain nombre de questions destinées à aider les équipes enseignantes et les co-pilotes du CEC. L'objectif est que les acteurs puissent ainsi identifier les priorités à se donner pour trouver les conditions de la réussite de chaque élève et inscrire l'action commune dans la pérennité. A aussi été questionnée la mise en cohérence de l'ensemble des projets, des instances et des actions qui irriguent les écoles et collège du réseau.

Ce document, fruit d'une recherche réalisée au cours de l'année scolaire 2014-2015, ne vise bien évidemment pas l'exhaustivité. Il a simplement comme objectif d'aider chaque réseau à engager ou poursuivre la réflexion voire à ré-interroger l'existant.

Les membres du GRAF espèrent avoir ainsi contribué à proposer des leviers permettant de centrer la réflexion commune des acteurs impliqués de la maternelle à la 3^e sur la continuité du parcours des élèves.

Sommaire

Sur quelles valeurs incontournables construire le travail du conseil école-collège pour garantir la continuité du parcours de l'élève ?	7
Fiche 1 : Culture commune page	11
Fiche 2 : Pilotage - Instances et acteurs page	13
Fiche 3 : Pilotage – Régulation page	15
Fiche 4 : Pilotage – Evaluation page	16
Fiche 5 : Mobilisation – Instance et acteurs page	18
Fiche 6 : Mobilisation - Quels sujets aborder dans le cadre du CEC en dehors du pédagogique ?	20
Fiche 6a : Vie et climat scolaires	21
Fiche 6b : L'estime de soi	22
Fiche 6c : Les relations avec les parents	23
Fiche 7 : Mobilisation - La diffusion des travaux du CEC – l'opérationnalité des décisions prises, leur effectivité dans le quotidien des pratiques	24
Membres du GRAF	26

Le temps de la rentrée

Sur quelles valeurs incontournables construire le travail du conseil école-collège pour garantir la continuité du parcours de l'élève ? Quels principes intangibles découlent de ces valeurs ?

Valeur n° 1 : Tenir le pari de l'éducabilité des élèves

Le postulat d'éducabilité, rappelé explicitement dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est au cœur de l'acte d'enseigner :

"Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible" (BO n° 17 du 30 avril 2015).

Chaque élève possède des compétences et la capacité de progresser dès lors que ces compétences sont repérées, valorisées et font l'objet d'actes pédagogiques et éducatifs qui les portent.

Ainsi la scolarité obligatoire a pour finalité de dépasser les déterminismes et de favoriser la réussite de tous les élèves.

Tenir le pari de l'éducabilité des élèves suppose donc :

- D'**assumer l'hétérogénéité comme une composante incontournable** et **une richesse à exploiter** au sein de la classe et plus largement de l'école.
- De **faire preuve d'ambition, d'exigence et de bienveillance** en gardant présent à l'esprit que l'ambition impose de permettre à tout élève de **progresser relativement à lui-même** même s'il n'acquiert pas dans l'instant tous les apprentissages visés. L'exigence quant à elle implique de trouver des stratégies pour que **tout élève construise à son rythme les apprentissages visés**.
- De **permettre à chaque élève de trouver sa place** et d'adopter une **politique intégrative** par l'intermédiaire de dispositifs de différenciation et d'étayage favorisant la réussite de chaque élève.

Questions qui pourraient aider à interroger les pratiques individuelles et/ou collectives :

- Comment intègre-t-on l'élève dans la classe et dans l'École, avec ses difficultés et ses atouts ?
- Quelle mise en cohérence des enseignements et des aides pédagogiques peut-on réaliser pour une meilleure réussite des apprentissages ?
- Comment fait-on pour que chaque élève trouve sa place dans la communauté d'apprenants ?
- Comment permet-on à chaque élève d'adhérer au projet porté par l'École ? Comment prend-on appui sur ses talents et ses réussites pour l'aider à progresser ?

Valeur n° 2 : Faire preuve d'éthique relationnelle, clé de la réussite des élèves

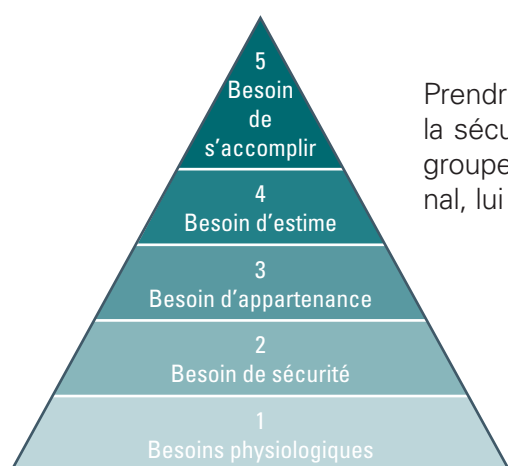
L'éthique est une disposition psychique, une posture qui engage à **s'interroger** individuellement et collectivement **sur la décision, le comportement le plus juste à adopter dans l'intérêt de l'autre, pris en tant que sujet**.

Or l'enfant, l'adolescent, sont par nature vulnérables et peuvent être fragilisés par des facteurs que l'adulte ne perçoit pas toujours. Des études¹ prouvent que ces fragilités sont particulièrement marquées à certains moments-clés de la scolarité (en classe de sixième et de seconde) mais aussi vis-à-vis de certaines disciplines (cf. dernière enquête PISA²). Au sein de l'École, l'éthique relationnelle s'impose donc par principe.

Lorsqu'elle est appliquée à l'enseignement, l'éthique relationnelle, qui participe du souci de l'autre, prend appui sur **la conscience de la valeur de chaque élève et de son potentiel**.

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (compétence 6 de l'ensemble des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation³) engage à prendre en compte les besoins fondamentaux de l'élève en tant qu'individu.

Classification des besoins fondamentaux
de tout individu
(Abraham Maslow 1943)



Prendre appui sur l'éthique relationnelle contribue à renforcer la sécurité affective de chaque élève, son intégration dans un groupe (besoin d'appartenance), son estime de soi pour, au final, lui permettre de réussir (besoin de s'accomplir).

Ceci nécessite de prendre le temps car tous les élèves n'avancent pas au même rythme.

Questions qui pourraient aider à interroger les pratiques individuelles et/ou collectives :

- Quelle place accorde-t-on à la parole de l'élève dans le cadre de ses apprentissages ?
- Quand un élève rencontre des difficultés, qui peuvent être autres que purement scolaires, lui permet-on de les exprimer ? Comment ? Dans quel cadre ? À qui ?
- De quelle manière permet-on à l'élève, notamment le plus fragile, de renforcer son capital confiance, d'accroître son estime de soi ? Comment permet-on à un élève "en retrait" d'être reconnu compétent aux yeux de ses pairs ?
- Travaille-t-on à faire émerger les talents de chaque élève, y compris le plus fragile scolairement ?
- Comment permet-on à un élève d'être un sujet acteur de ses apprentissages ? Comment favorise-t-on le passage de l'élève récepteur à l'élève producteur de savoirs (élève qui peut être à l'origine d'une situation d'apprentissage pour tous) ?
- De quel espace d'autonomie et d'initiative dispose chaque élève, y compris dans la construction de ses savoirs ? Évite-t-on de penser systématiquement pour lui ?

1. MARSOLLIER C., Investir la relation pédagogique. Repères éthiques pour l'enseignant, Chronique sociale, 2012.

2. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/92/9/DEPP_NI_2013_31_eleves_15_ans_France_selon_PISA_2012_culture_mathematique_baisse_performances_augmentation_inegalites_depuis_2003_285929.pdf

3. Référentiel de compétences professionnelles BO du 25 Juillet 2013.

Deux principes intangibles découlent de la nécessité de faire vivre ces deux valeurs :

Principe n° 1 : Prendre en compte le fait que chaque élève se construit petit à petit, à son rythme.

Tout au long de la scolarité obligatoire, chaque élève construit les apprentissages, au sein de la classe, selon un rythme qui lui est propre et dont il faut tenir compte. Au-delà de la nécessité de différencier l'enseignement, **en prenant en compte la diversité des manières d'apprendre des élèves, il importe de renforcer la dynamique de coopération.** Cette dernière permet en effet l'interaction de l'élève avec ses pairs, interaction nécessaire à l'apprentissage de tous.

La scolarité obligatoire a pour mission de ne laisser personne au bord du chemin et donc de faire réussir tout élève. Pourtant historiquement le système d'enseignement secondaire s'est construit par le haut avec pour objectif de détecter une élite. L'évaluation par la note, encore largement en cours dans le secondaire, est donc à l'origine liée à la nécessité du classement. L'école primaire quant à elle n'a jamais eu comme objectif de classer les élèves pour dégager une élite mais toujours d'armer l'ensemble d'une génération (permettre à tous de construire les fondamentaux) dans le but de relever les défis existants. C'est pour cette raison que les notes ne se justifient pas au primaire.

L'enseignement dispensé tout au long de la scolarité obligatoire doit donc aujourd'hui être organisé, tout comme l'a toujours été l'école primaire, en fonction des apprentissages progressifs de chacun. Il **n'a pas de finalité de classement et doit conduire à la réussite de tous en visant pour chacun le plus haut niveau de maîtrise.**

Questions qui pourraient aider à interroger les pratiques individuelles et/ou collectives

Comment tient-on compte de la finalité de la scolarité obligatoire ?

- Quelles priorités se donne-t-on pour tenir ambition et exigence vis-à-vis de tout élève au sein de l'école et du collège ?
- Comment fait-on vivre ces priorités ? Interroger tout particulièrement :
 - la part donnée à la construction de savoirs et de savoir-faire relativement à celle donnée à la construction de compétences ;
 - la nature de l'activité intellectuelle déléguée à chaque élève (place donnée à l'autonomie, l'initiative, la réflexion et aux stratégies propres de l'élève lorsqu'il est confronté à une tâche complexe) ;
 - la place donnée à la coopération entre pairs.

Comment garantit-on la cohérence du parcours de chaque élève au sein de la scolarité obligatoire ?

- Comment la volonté de faire réussir tout élève irrigue-t-elle les pratiques d'enseignement au quotidien dans l'école, le collège et le réseau ? Interroger en particulier :
 - la manière dont les priorités, que l'on se donne collectivement vis-à-vis de tout élève y compris le plus fragile, se déclinent dans l'enseignement au quotidien et tout au long du cycle ;
 - la manière dont on aide les élèves à mettre en lien les apprentissages des différentes disciplines ;
 - la manière dont l'articulation entre temps d'enseignement commun et temps d'enseignement complémentaire (APC, AP, parcours particuliers...) est pensée.
- Comment la volonté de faire réussir tout élève irrigue-t-elle les pratiques d'évaluation ? Interroger en particulier :
 - la place accordée à l'évaluation formative (versus sommative) ;
 - la stratégie adoptée pour évaluer les réussites de l'élève relativement à lui-même et pas seulement relativement aux avancées de sa classe ;

- la manière dont on conserve la mémoire des évolutions positives de chaque élève et dont on les lui révèle.

Principe n° 2 : Co-éducation (l'éducation est l'affaire de tous : considérer les parents comme acteurs-clés de la réussite de leur enfant).

La réussite de chaque élève nécessite une forte coopération de tous les membres de la communauté éducative (parents, enseignants et autres acteurs).

Une co-éducation efficace doit tout particulièrement permettre de prendre en compte les différences culturelles et de lever les malentendus pouvant exister entre le monde de la famille et le monde de l'École. Elle nécessite de clarifier la place, le rôle et les prérogatives de chacun (parents, enseignants, autres acteurs) et notamment de **respecter les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants**.

Faire vivre cette co-éducation suppose de faire des parents des partenaires essentiels de la réussite des élèves car l'École n'en détient pas seule toutes les clés.

- Dans le cadre de situations spécifiques et dans le respect des familles, cela peut nécessiter des professeurs une démarche délibérée auprès des familles pour mieux cerner ce qui peut faire obstacle à l'investissement scolaire de l'élève.
- Il importe que les enseignants travaillent à rendre l'École plus lisible et accessible à chacune des familles, et tout particulièrement les familles les plus éloignées de l'école.

Questions qui pourraient aider à interroger les pratiques individuelles et/ou collectives :

Qu'a-t-on déjà tenté ou réalisé pour positionner les parents comme partenaires ? Que pourrait-on faire de plus ?

- Que fait-on pour rendre l'École lisible aux parents et les associer d'une manière plus efficace ?
- Que fait-on pour que les parents comprennent quelles peuvent être les difficultés de leur enfant mais et aussi ses réussites ?
- Que fait-on pour que les parents aient confiance en l'école et qu'ils osent investir ou solliciter les moments de rencontre ?

Culture commune

Principes et objectifs intangibles visés

Faire vivre le CEC nécessite la construction d'une culture commune aux premier et second degrés, qu'il convient d'explicitier.

Il s'agit de parvenir à partager, de la maternelle à la troisième, en associant les familles, **l'ambition et l'exigence portées par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Cet objectif suppose :

- de renforcer la continuité de pratiques pédagogiques adaptées au profil évolutif des élèves ;
- d'inscrire chaque élève dans une dynamique positive de formation en valorisant ses réussites ;
- de faire du temps de la classe un vrai temps d'apprentissage et d'épanouissement pour chaque élève, en évitant d'externaliser le traitement de la difficulté scolaire ;
- d'aider chacun des acteurs (parents, élèves, professeurs...) à s'investir dans la dynamique de réseau, selon son statut et son rôle, en définissant des priorités partagées et en harmonisant les pratiques.

Leviers et points d'appui

Asseoir une culture commune nécessite d'y consacrer du temps et de faire preuve aussi bien de **volontarisme que de ténacité.**

La mise en œuvre concrète du cycle de consolidation passe par des concertations entre professeurs d'école et de collège afin d'adopter collectivement les stratégies les mieux adaptées en vue de tenir, pour chaque élève, les objectifs du cycle et d'assurer la validation du palier 2 du socle commun.

Il est important dans ce cadre d'inscrire les nouveaux enseignants dans la dynamique de travail en équipe premier et second degrés pour les y intégrer.

Pour relever de tels défis, les équipes, qui n'exercent pas forcément sur le même lieu, doivent pouvoir travailler concrètement ensemble, et ce quel que soit leur statut.

Les temps de travail en commun regroupant des professeurs des premier et second degrés ne seront pas nécessairement faciles à aménager : il convient donc d'anticiper largement sur les calendriers prévisionnels et de s'organiser pour exploiter pleinement les échanges professionnels. Il est alors possible de prendre appui sur la dynamique de rencontres inter-degrés instaurée par les commissions de liaison. L'expérience montre que, là où ces instances sont efficaces, elles constituent un lieu de construction d'une culture commune.

Pistes concrètes avec des illustrations

Pour aménager les temps de travail en commun, on peut par exemple :

- Envisager une journée de pré-rentrée commune premier et second degrés co-pilotée par le Chef d'établissement et l'IEN 1^{er} degré.
- Réserver une part de la formation pédagogique, institutionnalisée dans le premier degré, sur une problématique commune définie par le CEC.
- Programmer des formations de proximité premier et second degrés.
- Organiser des visites croisées sur un point d'observation commun.

Pour entretenir ou initier la dynamique, il convient pour les co-pilotes de :

- Repérer des enseignants, force de propositions, qui soient des relais auprès de leurs pairs.
- Prendre appui sur ces enseignants pour fédérer et/ou entretenir la dynamique.
- Valoriser, encourager, garder la mémoire des caps fixés et/ou des avancées.

Dans le cadre d'une observation mutuelle d'un temps de classe, du cycle 1 au cycle 4, conduire l'équipe à s'accorder sur quelques focales prioritaires pour gommer les ruptures de pratiques qui peuvent exister entre les niveaux et/ou les disciplines, ruptures préjudiciables aux apprentissages. Il est possible d'envisager les focales suivantes :

- Pratiques de différenciation pédagogique ; aides apportées au sein de la classe ; outils des élèves et traces des apprentissages.
- Stratégies adoptées pour stimuler et maintenir l'attention de chaque élève ; éventuellement repérage des moments et/ou des causes de décrochage.
- Prise en compte des différences de rythme des élèves.
- Manière dont l'enseignement est rendu explicite : annonce du projet ; retour réflexif ; formalisation de ce que les élèves ont appris, compris...

Pour associer les parents sur la continuité du parcours de leur enfant

Souvent les parents d'élève, une fois terminée la scolarité en primaire de leur enfant, tendent à prendre plus de distance avec le collège. Pourtant, la co-éducation y est tout aussi nécessaire à la réussite des élèves (cf. partie précédente...). En effet, il revient à tous les enseignants, qu'ils soient du premier ou du second degré, de rendre l'École accessible à tous les profils de parents pour qu'aucun enfant ne se sente marginalisé.

Il est alors important de mettre en évidence les éléments de continuité et de rupture entre le fonctionnement des écoles et des collèges.

Parmi les actions favorisant la co-éducation, on peut citer :

- L'organisation de temps d'accueil des nouveaux parents incluant :
 - la présentation des personnels, des lieux et du projet d'école ou d'établissement ;
 - la possibilité, pour chaque famille, d'identifier ses interlocuteurs privilégiés (directeur d'école, professeur principal, CPE...);
 - l'illustration de la journée type d'un élève (avec éventuellement un support vidéo) ;
 - l'explicitation des outils d'évaluation, de suivi de l'élève et de communication (site internet, cahier de textes numérique, carnet de liaison...) sans oublier d'en garantir leur prise en main en cas de besoin.
- La garantie d'échanges réguliers avec l'équipe éducative en encourageant le dialogue et l'écoute tout particulièrement pour les familles les plus éloignées de la culture scolaire.
- La tenue de rencontres régulières avec les parents, qui vont au-delà des réunions institutionnalisées, en s'assurant de l'association préalable des familles aux projets conduits (vernissage des travaux d'élèves, "cédons la parole aux parents").
- La proposition d'un cycle de conférences sur les thématiques concernant la co-éducation : réflexion sur les réseaux sociaux, le trajet domicile – collège, l'équilibre alimentaire, le sommeil... La mise en œuvre pourrait alors être confiée au CESC.

Pilotage

Instances et acteurs

Un pilotage fort, partagé par l'IEN 1er degré et le chef d'établissement, est une condition essentielle pour faire vivre, dynamiser le CEC et éventuellement réorienter ses priorités. Pour ce faire, il apparaît essentiel de définir précisément les modalités d'échange entre les co-pilotes et la manière dont ils peuvent être aidés dans leur tâche.

Mais il importe tout autant de définir le rôle des autres acteurs du CEC, sa place par rapport aux autres instances et de préciser quelles régulations, quelles évaluations seront nécessaires pour faire évoluer le dispositif dans le temps.

Principes et objectifs

Le CEC se trouve être en même temps instance politique et instance de mise en œuvre à la fois maître d'ouvrage (recueil et expression des besoins avec analyse externe) et maître d'œuvre (mise en place de solutions et auto-évaluation).

Par ailleurs, le CEC s'ajoute à d'autres instances déjà existantes. Il conviendra donc de définir précisément ce qui relève de son champ de compétences et de réfléchir à la bonne articulation de toutes ces instances.

Leviers et points d'appui

Divers instances et outils propres aux premier et second degrés existent déjà. Il s'agit de voir comment ils constituent des points d'appui pour le pilotage et la mise en œuvre des actions du CEC.

Dans le cadre du pilotage :

- Au niveau académique : **le Vade-mecum "conseil école-collège"**
Ce Vade-mecum, publié en juillet 2014, propose un cadre structurant et donne des repères-clés pour une mise en œuvre efficace de cette instance. Des illustrations sur le plan pédagogique apportent un éclairage pragmatique sur des axes de travail possibles. Il s'inscrit en complémentarité avec les "fiches repères pour la mise en œuvre du conseil école-collège", publiées par la DGESCO.
- Au niveau départemental : **les échanges menés dans le cadre du dialogue de gestion et de performance**
Réunissant IA-DASEN et principaux de collège, ces échanges permettent de valider les axes de travail prioritaires de chaque établissement. Dans certains cas, les IEN 1^{er} degré y sont associés, pour partie, afin d'aborder la question de la continuité école-collège.
- **Les réunions ou commissions de bassin**
Ces instances constituent également un levier important dans la mesure où elles rassemblent IA-IPR et co-pilotes des réseaux pédagogiques.
- **Le dialogue déjà instauré entre IEN 1^{er} degré et chef d'établissement**
Même si les réalités sont diverses selon les territoires, IEN et chefs d'établissement travaillent ensemble sur la mise en place d'actions inter-dégrés. Elles sont sans doute encore très centrées sur la liaison CM2-6^e : visite d'élèves au collège, projets pédagogiques communs, commissions de liaison. Mais cette collaboration déjà installée et la connaissance des différents acteurs sont autant de points d'appui pour parvenir à instaurer une dynamique de liaison École-Collège allant de la maternelle jusqu'à la 3^e.

- **Les réunions de directeurs des écoles**

Niveau de pilotage essentiel pour les IEN du premier degré, ces dernières réunissent plusieurs fois par an les directeurs d'écoles de chaque circonscription, autour de thématiques relatives au premier degré et à la déclinaison des priorités nationales dans les écoles. Elles peuvent donc jouer pleinement un rôle d'interface entre les écoles et les CEC.

Dans le cadre de la mise en œuvre :

- **Des temps de concertation institutionnels** existent déjà

Conseils de cycle à l'école, conseils pédagogiques au collège, conseils de classe peuvent désormais être investis comme des temps communs premier et second degrés⁴ à l'image de ce qui existe dans les commissions de liaison. La mise en place du cycle d'approfondissement rend ces échanges inter-degrés tout particulièrement nécessaires.

- Outre ces temps institutionnels identifiés, les habitudes de travail et les rencontres déjà installées entre professeurs d'écoles et de collège méritent d'être encouragées et valorisées. **Peut y contribuer l'utilisation d'espaces numériques de travail**⁵, avec lesquels les acteurs de terrain (professeurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs...) sont de plus en plus familiarisés.

Pistes concrètes avec illustration

Mettre en place des modalités d'échanges entre les co-pilotes pour la mise en œuvre de leur rôle d'impulsion, de régulation et d'évaluation :

- En préalable au **dialogue de gestion**, interroger l'éventuelle contribution du CEC à la mise en œuvre de chaque objectif prioritaire au sein du collège.
- Utiliser les **réunions de bassin** comme espace de pilotage ou de régulation pour dresser un état des lieux de l'existant, prévoir des actions, notamment des actions de formation, évoquer des expérimentations innovantes. L'unité territoriale que constitue le bassin favorise particulièrement la mutualisation et la mise en valeur des expériences.
- À l'échelle de l'établissement, au minimum deux fois dans l'année, organiser des **rencontres principal/IEN** préparatoires aux réunions du CEC et aux commissions de liaison pour, par exemple, établir des bilans intermédiaires des actions (élaboration de tableaux de bord), évoquer des modes de mobilisation des acteurs. Associer les CPC et le principal adjoint permet d'impliquer complètement les équipes de direction du collège et de la circonscription.
- À l'échelle de la circonscription, **organiser une réunion annuelle de directeurs** par secteur de collège pour impulser ou réguler la mise en œuvre des actions du CEC. C'est reconnaître ainsi aux directeurs d'école leur rôle clé dans l'impulsion du conseil école-collège (CEC) et en tant que relais au sein de leur équipe.

Favoriser la réflexion et la définition d'actions concrètes par les acteurs :

- Dans le premier degré, se saisir d'une partie **des 108 heures**⁶ ou de la journée de solidarité pour favoriser et valoriser l'implication des PE dans la conception et/ou la mise en œuvre des actions du CEC. Dans le second degré, dégager au sein des instances de réflexion (réunions et conseil pédagogiques, conseils d'enseignement...) des temps dédiés au travail avec le premier degré à distance et/ou en présentiel.
- **Organiser des actions de formation** (stages CEC) pouvant solliciter la présence d'IA-IPR ou de professeurs, formateurs académiques, en fonction de la thématique choisie.
- Développer une communication utilisant **les espaces numériques de travail** afin d'éviter de trop nombreuses réunions pouvant être source de démobilisation pour les équipes.

4. Circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011.

5. e-primo dans le premier degré, e-lyco au collège, caraïbes pour la réflexion entre professionnels autour d'une thématique.

6. Circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013.

Pilotage Régulation

Principes et objectifs

Des modalités de régulation du fonctionnement du CEC explicites permettent de réinterroger les priorités du programme d'actions en fonction d'un contexte (national, local) changeant et de potentielles urgences pour que les actions mises en œuvre se trouvent toujours en cohérence avec la réalité du terrain.

Leviers et points d'appui

Il s'agit d'identifier comment la régulation peut permettre cette cohérence du programme d'actions aux différentes échelles :

À l'échelle du réseau pédagogique :

- Le programme d'actions du CEC est pris en compte dans les projets des écoles, du collège et les contrats d'objectifs. Cette prise en compte peut prendre la forme d'un volet identique, dans tous les projets et contrats, identifiant au moins les objectifs communs.

À l'échelle du collège :

- Pour chacune des actions du CEC, une fiche permet d'identifier le pilote, les différents intervenants, de lister les moyens nécessaires et d'acter les engagements pris collectivement.
- Les réunions régulières de l'équipe d'encadrement assurent le suivi du projet. Un point est fait avec le conseil pédagogique deux à trois fois dans l'année.

À l'échelle des écoles publiques du secteur :

- Le diagnostic partagé par les écoles du secteur est rappelé par l'IEN et une prise d'informations auprès des équipes permet d'identifier d'éventuelles évolutions.
- Le CPC garantit, dans le cadre de ses missions, l'accompagnement des actions et le rappel des échéances.
- Le directeur impulse, favorise la mutualisation, la diffusion du programme d'actions qu'il prend en compte dans la mise en œuvre du projet d'école.

À l'échelle académique et départementale :

- L'harmonisation de la périodicité des procédures d'élaboration et de renouvellement des projets d'école, projet d'établissement, contrat d'objectifs de circonscription/de collège est à rechercher, au moins au niveau départemental.

Pistes concrètes avec illustration

- Mettre en œuvre un **calendrier de concertations et de rencontres** dès le début de l'année entre les pilotes du CEC d'une part et les pilotes des actions du premier et second degrés d'autre part.
- **Coordonner les calendriers des plans de formation premier et second degrés**, et les construire dans une même temporalité.
- **Transmettre les comptes-rendus** des réunions du CEC ainsi que les bilans des formations et des stages à tous les personnels des écoles et des collèges.

Pilotage Évaluation

Principes et objectifs

L'évaluation est indissociable du pilotage car elle favorise le suivi des actions mises en œuvre. Pour aider les membres du CEC à mener ce suivi, les modalités d'évaluation du programme d'actions comme du fonctionnement de l'instance doivent être clairement définies. Aussi doit-on se demander : qui évalue, qu'est-ce qui est évalué, avec quels outils et dans quels buts ?

Au-delà de la fonction première de suivi du programme d'actions et du contrôle de son efficacité, l'évaluation a également pour objectif d'installer ou de renforcer la mobilisation des équipes. Il paraît alors essentiel de favoriser l'auto-évaluation tant pour les acteurs que pour le dispositif. C'est, en effet, un moyen de développer l'implication du collectif au service d'un projet commun.

Leviers et points d'appui

Pour guider son action, le CEC peut se saisir d'une démarche d'auto-évaluation éventuellement conjuguée à un regard externe.

Démarche auto-évaluative :

- L'instance prend appui sur les outils de régulation déjà installés en les adaptant au contexte particulier du programme d'actions.
- L'auto-évaluation peut se mettre en place à partir du protocole développé dans l'académie⁷ qui vise une approche pragmatique, simple et bien identifiée par chacun des acteurs concernés.
- La méthodologie Qualeduc, développée dans les lycées professionnels, est transférable en l'adaptant au contexte.

Regard externe :

- Toute inspection ou évaluation d'unités d'enseignement, si ces dernières comportent un volet spécifique relatif au programme d'actions du CEC, constitue une ressource à solliciter pour accompagner, compléter voire renforcer la démarche d'auto-évaluation.

Pistes concrètes avec illustrations

Auto-évaluation :

- Impliquer les acteurs principaux de chaque action dans l'évaluation de sa mise en œuvre à partir d'une trame commune (issue, par exemple, d'une fiche Qualeduc). La synthèse produite par les co-pilotes est présentée au CEC. Ceci suppose d'organiser les temps d'évaluation préalablement aux réunions du CEC afin de présenter l'avancement des travaux.
- Centrer l'auto-évaluation sur la prise en compte, dans le quotidien des classes, des axes de travail du CEC et des stratégies pédagogiques développées en formation (continuité pédagogique, mise en œuvre des apprentissages, prise en charge des élèves, harmonisation des pratiques/progressivité des apprentissages).
- Apprécier, auprès de chaque acteur, le degré de connaissance de l'instance et des actions qui sont mises en œuvre. Cette opération peut être menée par les co-pilotes à travers un questionnaire en ligne qui permettrait également d'interroger les équipes sur les retombées de ces priorités dans les classes.
- Suivre l'évolution des validations du palier 2 du socle commun.

7. Protocole académique d'évaluation des unités d'enseignement.

Regard externe :

- Utiliser les temps d'inspection pour porter une attention particulière à l'impact des actions du CEC dans la classe. Dans le document préparatoire à l'inspection, prévoir un item relatif aux axes de travail partagés entre les écoles et le collège. Aborder ce point lors de l'entretien et en faire un retour au chef d'établissement et au directeur d'école. Présenter au CEC la synthèse des observations, effectuée par les co-pilotes.
- Communiquer au CEC les éléments issus des évaluations des unités d'enseignement lorsque ces dernières ont porté sur la liaison école-collège et/ou la continuité des apprentissages inter-cycles.

Mobilisation

Les membres du Conseil école-collège

Principes et objectifs

Le décret n° 2013 683 du 24 juillet 2013 précise que “le conseil école-collège a pour mission de proposer aux équipes du collège et des écoles de son secteur des actions de coopération et d’échange...” ; “Il va contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l’école et le collège”.

La coprésidence (principal et inspecteur de l’éducation nationale) est de règle ainsi que la parité entre les personnels du premier et second degré.

Il reste toutefois des interrogations :

- Quels peuvent être les membres du CEC ?
- Quel dimensionnement privilégier pour faire du CEC une instance vivante, pérenne et productive ?
- Doit-on privilégier le volontariat pour favoriser la mobilisation et l’investissement des membres ou utiliser le CEC comme outil de mobilisation des personnels sur des priorités identifiées ?

Les réponses aux questions posées ne sont pas uniques. Elles dépendent du contexte de chaque réseau et des stratégies qui sont définies par les co-pilotes. Le tableau suivant vise à guider les choix en mettant en évidence les avantages et les points de vigilance pour chaque option prise.

Qui ?	Les leviers - les points d’appuis	Les points de vigilance
Un enseignant désigné ou volontaire ?	Le choix laissé au conseil des maîtres et/ou au conseil pédagogique, favorise le volontariat et l’investissement des personnes déjà mobilisées.	La désignation de membres non volontaires peut faire courir un risque d’absentéisme et de moindre implication.
Un enseignant par école (maternelle, élémentaire ou primaire)	La représentativité de toutes les écoles du secteur garantit une vision plus globale. • La présence de l’enseignant de CM2 qui assiste déjà à la commission CM2/6 ^e permet d’avoir un avis expert.	La situation des écoles de 2 à 3 classes induit une répartition des tâches entre les enseignants (commission CM2/6 ^e obligatoire pour le maître de CM2...) • La présence d’un représentant par école, en secteur rural (avec de nombreuses petites écoles) augmente de manière très importante l’effectif du CEC. • La présence de l’enseignant de CM2 qui assiste déjà à la commission CM2/6 ^e entraîne une charge supplémentaire pour ce dernier. • La communication à tous les enseignants peut être compliquée (cf. fiche n° 7). • Les enseignants ne participant pas au CEC peuvent se sentir moins concernés.

Un seul enseignant représentant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de membres du CEC est moindre. 	La communication des travaux du CEC aux autres écoles du RPI peut être plus difficile.
Les professeurs de 6 ^e exclusivement	Les enseignants de 6 ^e sont déjà sensibilisés à la liaison inter-degrés.	<p>La dynamique d'établissement et la liaison école-collège ne sont pas favorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> La commission CM2/6^e mobilise déjà ces enseignants
Un représentant professeur pour chaque niveau de classe du collège	<p>La présence de professeurs des 4 niveaux favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mobilisation de l'équipe enseignante du collège, la mise en œuvre de projets interdisciplinaires et/ou transversaux, la conduite de projets de cycle, la mise en cohérence du parcours de l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> Les professeurs de 3^e qui sont notamment concernés par la liaison collège/lycée peuvent être moins investis dans le programme d'actions du CEC.
Les professeurs de certaines disciplines	<ul style="list-style-type: none"> Les axes de travail du programme défini par le CEC sont ciblés sur les besoins diagnostiqués. 	Les actions du CEC peuvent rester trop centrées sur les apprentissages disciplinaires.
Les professeurs de toutes les disciplines	<ul style="list-style-type: none"> Le programme peut présenter des activités plus variées et transversales pour mettre en œuvre des projets interdisciplinaires ou transdisciplinaires. 	La mobilisation de tous les professeurs peut être plus difficile.
Le documentaliste	La participation active du documentaliste peut favoriser le travail sur des compétences spécifiques.	La question de la disponibilité du documentaliste peut se poser.
Le conseiller principal d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> Il est l'un des liens entre famille et établissement. Il sera une ressource pour des actions sur le climat scolaire. 	La question de la disponibilité du CPE peut également se poser.
L'infirmier(ère)/le médecin scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Ils apportent leur expertise dans leur champ de compétences et assurent un suivi sur les écoles et le collège. 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur d'intervention et les tâches à accomplir peuvent limiter la participation aux actions du programme.
L'assistant(e) social(e)	<ul style="list-style-type: none"> Il apporte son expertise dans son champ de compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> Son temps de présence dans le secteur peut l'empêcher de participer au programme d'actions. Le CEC ne doit pas se substituer au CESC.

Mobilisation

Quels sujets mobilisateurs aborder dans le cadre du CEC en dehors du pédagogique ?

Le CEC : Lieu de concertation ouvert sur d'autres champs à prendre en compte pour faciliter la continuité des apprentissages.

Principes et objectifs intangibles

Si le CEC, instance pédagogique, a vocation à aborder des thèmes pédagogiques, didactiques, il peut aussi s'ouvrir à des champs plus larges et transversaux tels que le climat scolaire, le regard porté sur l'élève et les relations avec les familles. Quel que soit le niveau d'enseignement, le travail autour de la qualité de la vie scolaire contribue in fine à l'instauration d'un climat favorable à la construction des apprentissages.

De même, pour apprendre un élève doit être considéré, percevoir qu'il est considéré et qu'il a de l'importance à la fois aux yeux des enseignants, de ses parents et de ses pairs.

Enfin, la place et le rôle des parents doivent être réaffirmés et confortés. Le CEC est un des lieux où les grands principes de la co-éducation sont rappelés et déclinés en les adaptant au contexte local.

La vie et le climat scolaires

Que ce soit dans une école ou dans un collège, entre le moment où il entre dans l'établissement et celui où il en sort, l'élève passe un temps important en dehors de la classe. Comment sont organisés ces temps ? Comment sont-ils régis ? Par qui ?

La manière différente dont est prise en compte la vie scolaire à l'école et au collège constitue un élément de discontinuité et justifie donc qu'une attention particulière lui soit accordée dans le cadre du CEC. Alors que dans un collège une équipe est explicitement identifiée pour assurer cette mission, à l'école primaire ce sont en grande partie les enseignants qui la remplissent.

Leviers et points d'appui

Le règlement intérieur des écoles et des établissements constitue un cadre de référence pour un climat scolaire porteur.

Dans le premier degré, l'enseignant, au-delà du face à face pédagogique en classe, s'implique sur les différents temps de la journée permettant ainsi de tendre vers une réelle continuité dans la prise en charge de l'enfant. Au collège, le service de vie scolaire gère une grande partie de cette mission. Ce rapport à la vie scolaire prend donc une forme différente selon le lieu d'enseignement et peut constituer un élément déstabilisant pour un néo-collégien à un moment où sa personnalité est en pleine mutation et où il doit s'approprier une autonomie plus forte. Le CEC pourrait être le lieu d'étude des différents règlements intérieurs afin d'éviter des ruptures trop marquées.

Une responsabilisation des élèves, travaillée tout au long de leur parcours, favorise leur implication dans les apprentissages et la vie en société.

Dès l'école maternelle, des initiatives sont prises pour responsabiliser les élèves. Des tâches ritualisées leur sont dévolues dont chacun s'acquitte avec sérieux voire enthousiasme. Progressivement au fil des années, les élèves sont déchargés de ces tâches prises alors en charge par l'adulte et ne sont proposées que sous la forme de punition. Ceci a pour conséquence de désengager les élèves du rôle qu'ils peuvent jouer au sein de l'École. Le CEC peut interroger les actions mises en œuvre pour entretenir la dynamique de responsabilisation tout en l'adaptant au profil des adolescents.

Pistes concrètes avec illustrations

Règlement intérieur :

Considérer le règlement intérieur, non pas comme un simple écrit institutionnel, mais comme un outil qui fait sens pour tous les membres de la communauté éducative. Et, pour assurer la continuité entre les écoles d'un secteur de collège et le collège lui-même, il est sans doute utile de définir un tronc commun sur lequel construire des repères et des comportements.

Responsabilisation des élèves

Responsabiliser les élèves et les associer à la vie scolaire en adaptant les tâches confiées à leur âge tout au long de leur parcours scolaire à l'image de ce qui se fait à l'école primaire :

- Identifier des tâches que les élèves peuvent assumer dans la vie de l'école ou du collège.
- Développer des projets de tutorats.
- Affirmer la place et le rôle des délégués de classe.

L'estime de soi

La notion de bien-être à l'École est désormais clairement reconnue comme étant un élément déterminant pour favoriser la réussite de l'élève. Elle est d'ailleurs inscrite dans la Loi de 2013 pour la refondation de l'École. Une vigilance particulière doit être exercée face à toutes les formes de harcèlement. Mais les modalités de communication vers les élèves ou leurs parents (par exemple au travers des appréciations dans un livret ou bulletin d'évaluation) doivent également faire l'objet de bienveillance. Tout au long de son parcours scolaire, quels que soient ses résultats scolaires et/ou son comportement, tout élève mérite estime, reconnaissance et écoute.

Leviers et points d'appui

Chez l'élève, l'estime de soi dépend pour une large part du regard porté sur lui par l'adulte.

Alors qu'un professeur de collège connaît principalement son élève sous l'angle de sa discipline, un professeur d'école le découvre sous différentes facettes. Par ailleurs, le rapport à l'adulte évolue tout au long de la scolarité. Un élève de maternelle, mais aussi dans une moindre mesure à l'élémentaire, vient naturellement se confier à l'adulte situé à proximité alors qu'au collège cette relation devient plus difficile du fait d'une retenue croissante de la part de l'enfant et de la multiplicité de ses interlocuteurs.

Pour ces raisons notamment, il peut être intéressant de réfléchir à la façon dont l'élève est regardé par l'adulte de l'école au collège. Quel que soit son âge, il semble essentiel de ne pas considérer l'élève seulement sous l'unique angle des résultats scolaires et de son comportement mais de l'appréhender en tant qu'individu en devenir capable d'évoluer au sein d'un groupe. Très tôt, il doit percevoir que son avis peut être pris en compte, qu'il a une importance et une place dans la classe et dans l'École.

Pistes concrètes avec illustrations

- Faire évoluer les démarches, les supports et la restitution des évaluations pour tendre vers une évaluation résolument positive⁸. Par exemple, en maternelle, les cahiers de progrès ou de réussite s'attachent à mettre en avant les points sur lesquels l'élève évolue favorablement. Ceci est de nature à le rassurer et à l'engager dans une dynamique positive.
- Développer la prise en compte des réussites des élèves pour bâtir des PPRE, ou contrats personnalisés, qui identifient mieux leurs besoins (exemple : partir de la capacité de l'élève à repérer dans une phrase le verbe et le sujet pour l'aider à les accorder correctement). Lorsque l'activité proposée permet à l'élève de mobiliser ses acquis pour remédier à ses difficultés, elle renforce l'estime de soi.

Rapport : "Grande pauvreté et réussite scolaire - Le choix de la solidarité pour la réussite de tous", Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation nationale.

Préconisation :

8. S'informer de la situation de la famille avant une punition pour défaut de matériel (46).
36. Aucune consigne concernant une recherche ou la réalisation d'un exposé, seul ou en groupe, ne devrait être donnée sans que l'enseignant n'ait vérifié au préalable que ce travail pourra être réalisé en mobilisant la documentation et les outils de recherche disponibles à l'école ou dans l'établissement. Les horaires et les locaux de l'école ou de l'établissement doivent être organisés en conséquence (83).

8. Cf. ressource académique "Évaluer pour faire réussir les élèves".

Les relations avec les parents

L'implication des parents dans le suivi de la scolarité des élèves et le renforcement de l'indispensable relation parents-école sont réaffirmés dans la Loi pour la refondation de l'École. La forme que doit prendre cette nécessaire "co-éducation" peut donc faire l'objet d'un travail en CEC car si les parents sont dans le premier et le second degrés des acteurs à part entière, cette relation prend une forme différente à l'école et au collège, ce qui peut être source de malentendus et d'incompréhension.

Leviers et points d'appui

L'attention portée à la notion d'accueil doit autant concerner les élèves que leur famille.

Le rapport des parents au milieu scolaire évolue au fur et à mesure que leur enfant grandit. Si en maternelle, le contact de la famille avec l'école est quasi quotidien, au collège, il est plus distancié. La manière dont évolue le suivi des élèves entre l'école et le collège peut conduire à un éloignement des parents. A l'inverse, certains parents peuvent parfois se montrer trop intrusifs : les limites sont donc à définir très clairement par l'équipe pédagogique.

Finalement c'est bien l'image que les parents se font de l'École qui doit être travaillée pour qu'ils puissent être acteurs. Par la manière dont les enseignants, mais aussi le personnel d'encadrement, s'adressent aux familles, selon les thématiques sur lesquelles on cherche à les associer, il est possible de faire évoluer l'image que les parents se font de l'École pour la rendre ainsi plus intelligible et accessible.

Pistes concrètes avec illustrations

- Favoriser des temps de rencontres avec les parents qui valorisent les réussites et progrès individuels ou collectifs des élèves pour aller au-delà des convocations en vue d'évoquer des difficultés scolaires ou de comportement (exemple : café des parents, soirée des talents...).
- Harmoniser, entre les écoles et le collège de secteur, la transmission des résultats scolaires aux familles.
- Susciter la participation des parents dans les différentes instances représentatives (conseil d'école, conseil d'administration, CESC...) et les mobiliser pour être des relais en direction de l'ensemble des familles.

Cette nécessité d'accueillir les familles est désormais inscrite dans la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République puisque l'article 65 a prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents et de leurs délégués. Ce lieu principalement dédié aux rencontres individuelles ou collectives doit faciliter la participation des familles, les échanges et la convivialité.

Rapport : "Grande pauvreté et réussite scolaire - Le choix de la solidarité pour la réussite de tous", Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation nationale.

Préconisation :

60. Mobiliser des parents volontaires et solidaires pour en faire des alliés et des interprètes des parents de milieu populaire pour constituer des "cordées de la réussite parents" (152).
61. Organiser dans toutes les écoles et tous les établissements et pour chaque famille des "rendez-vous de la réussite", à l'entrée au CP, en sixième et au début de la classe de troisième (154).

Mobilisation

La diffusion des travaux du CEC – l’opérationnalité des décisions prises, leur effectivité dans le quotidien des pratiques

Principes et objectifs intangibles

Comme toute instance d’échanges ou de décision, le CEC a vocation à diffuser au-delà de lui-même le fruit de sa réflexion. Cette question de la diffusion se pose sous deux angles. Un angle pratique qui questionne les modalités de cette diffusion : sous quelle forme, pour qui, comment et quand ? Un angle stratégique ensuite : comment donner de la force aux décisions prises en CEC pour qu’elles imprègnent le quotidien, les pratiques professionnelles, les politiques d’écoles ou d’établissement ?

La question posée est donc centrée autour de la place que le CEC va pouvoir occuper dans le système éducatif local associant écoles et collège.

Leviers et points d’appui

La rénovation des cycles représente une opportunité nouvelle pour améliorer la liaison entre l’école et le collège.

Le CEC répond incontestablement à une demande d’une meilleure liaison inter-degrés : deux univers qui se côtoient souvent davantage qu’ils ne se connaissent véritablement. La rénovation des cycles en installant un cycle 3 impliquant l’école et le collège rend incontournable la liaison inter-degrés. Par ailleurs, le collège rompt par son organisation avec le primaire, nécessitant que la prise en charge de cette rupture soit prise en compte au mieux par les professeurs des écoles et des collèges. Et cette rupture ne se résume pas aux modalités d’organisation de la journée au collège ou à un simple changement de lieu d’apprentissage.

La liaison CM2/6^e déjà présente est un point d’appui précieux.

La liaison École-Collège est sans doute celle qui est la mieux investie par les personnels au quotidien, davantage que la liaison Collège - Lycée ou Lycée-Supérieur. Il existe partout, et souvent depuis très longtemps, des formes de liaison, surtout CM2 - 6^e. Les professeurs des écoles sont très souvent en attente de connaître ce que leurs élèves de CM2 vont produire au collège. Et l’on sait que la réussite au collège est largement conditionnée par le degré de maîtrise des compétences fondamentales que sont la lecture, l’écriture et la compréhension.

Le CEC est l’instance de pilotage et de réflexion qui favorise la mise en cohérence.

Le CEC n’est pas, comme peut l’être le Conseil d’Administration, une instance décisionnelle où ce qui est voté s’impose à tous. Le CEC soumet seulement son programme d’actions annuel au CA, au conseil d’école de chaque école, et leur présente le bilan de ses réalisations. Toutefois ces dispositions obligatoires donnent une réelle lisibilité au CEC.

Le CEC peut aussi apparaître comme une énième instance qui, s’ajoutant à d’autres, plus ou moins pérennes et vivantes, se décrédibilise avant même qu’elle n’ait commencé à exister. Et ce d’autant qu’une forme de liaison préexiste, CM2-6^e essentiellement, qui peut apparaître à certains comme suffisante. Et quand bien même serait-on convaincu du bien-fondé de son existence, les difficultés techniques, organisationnelles, statutaires, budgétaires, ... constituent autant de freins à la mise en place de cette instance et à son efficacité.

Le CEC est une instance pédagogique par excellence. S'il est un espace de réflexion pour faire émerger des politiques nouvelles ou réinterrogées, il est également un lieu où s'élabore la mise en œuvre des politiques définies par d'autres instances. Donner du sens au CEC, ce peut être d'abord et avant tout de lui (re)distribuer des missions, affectées à des instances moins adaptées (le Conseil pédagogique, sur la liaison école - collège par exemple) en allégeant par là-même la charge de travail de ces mêmes instances. Autrement dit redistribuer plutôt qu'empiler.

Pistes d'actions concrètes

- Garantir une diffusion large des travaux du CEC à l'ensemble des acteurs du réseau (enseignants, élèves et parents). À cet effet, l'emploi des outils numériques permet à la fois cette diffusion large, adaptée aux publics et pérenne.
- Articuler les travaux du CEC avec les autres instances

La réflexion du CEC doit être connectée à ce qui existe déjà pour faire sens. C'est par la cohérence, la congruence de ses propositions avec le diagnostic d'établissement, le projet d'établissement ou d'école, le contrat d'objectifs ou de circonscription, que le CEC peut acquérir de la lisibilité et de la force. Les moments de réécriture de ces différents textes seront donc des temps de mise en cohérence essentiels.

Ainsi adossé au projet d'école ou d'établissement, aux priorités du contrat d'objectifs..., le CEC peut trouver toute sa place en étant un espace de déclinaison des priorités déjà définies. Par exemple, si le suivi des élèves à besoins particuliers est interrogé, le CEC pourra discuter des outils utilisés dans le premier et le second degrés (PPRE, PAI dys devenus PAP) afin de les mettre en cohérence et de les rendre plus exploitables.

A l'inverse, le CEC peut aussi être un lieu qui permet de nourrir la réflexion d'autres instances ou le contenu des divers projets et contrats. En rassemblant acteurs du primaire et du secondaire, notamment si on y associe des personnels présents sur les deux degrés comme les infirmiers(ères), le CEC est un lieu privilégié d'analyse des spécificités de la population scolaire accueillie dans le but de définir de nouvelles priorités ou de renforcer celles déjà énoncées. Par exemple, le CEC peut proposer des pistes d'action au CESC du collège à partir du travail d'analyse qu'il aura réalisé.

Membres du GRAF

Nicole	BERNARD	IEN	Circonscription de Mamers
Janick	BOUVIER	Principal	Collège Paul-Gauguin, Cordemais
Christian	CAILLAUD	Principal	Collège Pont-Rousseau, Rezé
Thérèse	CASTEIGT	IEN	Circonscription Nantes Ouest
Agnès	CHAPALAIN	Principale	Collège Léo-Delibes, Fresnay sur Sarthe
Pascal	DENAT	IEN	Circonscription Rezé Sud Loire
Gwenaëlle	DOUARINOU	Principale	Collège Debussy, Nantes
Joël	FABIUS	IEN	Circonscription Durtal - Les 3 rivières
Gilles	FARDIN	IEN	Circonscription Cholet et Sèvres
Cécile	GUILLON	Principale	Collège Gaston-Chaissac, Pouzauges
Brigitte	LAVET	Principale	Collège de la Durantière, Nantes
Isabelle	MAZARS	IEN	Circonscription, Les Herbiers
Françoise	MUNCK	IA-IPR	Rectorat
José	ORDONNEAU	Principal	Collège Clemenceau, Cholet
Jany	PERRIN	Principal	Collège Costa-Gavras, Le Mans
Bernadette	POIRIER	IEN	Circonscription Le Mans Est
Benoît	RIGOUIN	Principal	Collège J.-Prévert, Chateaufort sur Sarthe
Dominique	TERRIEN	IEN	Rectorat

Responsables de rédaction

Janick BOUVIER

Gilles FARDIN

Françoise MUNCK

Dominique TERRIEN

